

IMPRIMERIES

Sipap

RESTITUTEURS D'IMAGES



Oudin

2 rue des Transporteurs - BP 91077
86061 POITIERS cedex 9 - Tél. 05 49 88 39 17

BAT

BON A TIRER

VOUS ENGAGEZ VOTRE RESPONSABILITÉ

Relisez et vérifiez bien cette épreuve. Votre signature dégage notre responsabilité en cas d'erreur après « bon à tirer » (art. 35 des Usages professionnels des Industries graphiques)

DÉSIGNATION

Date*

Nom du signataire*

Votre mail*

Confirmez la quantité*

Commentaires

VOUS POUVEZ ENREGISTRER CE FICHIER

- 1/ Remplissez les champs*
- 2/ Imprimez-le si vous le souhaitez
- 3/ Retournez-le par mail
(Fichier => Joindre à un message électronique).



APPROUVEZ



REFUSEZ

Motif(s) de votre refus

Parlons-en

BULLETIN MUNICIPAL DE ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ

Juin 2023 | N°28



Notre
commune
s'épanouit

NUMÉROS UTILES

Mairie, services municipaux, sociaux et culturels

MAIRIE

Ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Mmes Claudie CHARIER, Stéphanie ROYER et Laëtitia BOUGNAUD

05 49 42 50 09

roches-premarie-andille@departement86.fr
www.rochespremarieandille.fr

SERVICES LOCAUX

École élémentaire 05 49 42 10 33

Directeur : M. Frédéric BELLY

École maternelle 05 49 42 10 35

Directeur M. Nicolas SAUZE

Accueil périscolaire 05 49 42 10 36

de 7h30 à 8h45 et de 16h00 à 18h30

Restaurant scolaire 05 49 42 41 85

Halte-garderie « Chat Perché »

• Roches-Prémarie-Andillé 05 49 03 30 80

• La Villedieu-du-Clain 05 49 42 08 43

Relais petite enfance 07 56 15 00 36

Recherche d'un mode d'accueil : crèche, assistant(e) maternel(le)

Informations administratives pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le)

Bibliothèque municipale 05 49 42 81 68

Mme ARLLOT, Mme WAGON

biblio.roches.premarie@orange.fr

Centre technique municipal 05 49 42 52 48

Salle polyvalente Le Clos 05 49 42 02 14

Salle des Associations 05 49 50 01 09

Salle communale d'Andillé 05 49 42 55 95

Stade municipal 05 49 42 55 59

Aquarium 05 49 42 45 21

La Poste 05 49 42 50 00

SERVICES INTERCOMMUNAUX

Centre social l'Arantelle

Secrétariat 05 49 42 05 74

Assistante sociale 05 49 00 51 30

Le mardi et le jeudi sur rdv

C.L.I.C. 05 49 54 38 62

Réseau Gêrontologique du Val de Vonne : aide au maintien à domicile

A.D.M.R. 05 49 54 06 91

Bureau de La Villedieu-du-Clain

Aide à domicile en milieu rural

Aides ménagère pour malades, handicapés, plus de 60 ans, futures mamans

APA 08 10 86 20 00

Aide Personnalisée à l'Autonomie

L'Envol

Association intermédiaire,

aide à l'emploi 05 49 88 91 29

Communauté de Communes

de La Villedieu-du-Clain 05 49 89 02 89

Déchetterie 05 49 89 02 89

Mission Locale 05 49 53 56 48

ALIMENTATION

Boulangerie, pâtisserie 05 49 42 50 25

SPAR Supérette 05 49 39 26 57

Vergers de Chézeau 05 49 88 33 14

La ferme Bidaud 06 80 91 14 92

Séverine et Thierry Bidaud

Le Refuge Food & Coffee 09 88 49 82 97

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Infirmières 05 49 42 53 93

Sandrine DEMARCONNAY

Emmanuelle PLAT

Gwendoline ANTELME

Médecins généralistes 05 49 42 06 16

Brigitte LAMOME, Florian DESHAYES,

Pauline PAGEAU

Médecin ostéopathe 05 49 43 90 77

A. VAN DER MEERSCH

Orthophonistes

Julie LE GUERN 06 60 86 95 08

Masseur Kinésithérapeute 05 49 42 84 18

Laurent CHAUMILLON

Dentiste 05 49 42 40 30

Agnès SADOUX

Psychologue Clinicienne 06 77 85 60 42

Emily DUBOURG

Pharmacie 05 49 42 50 62

Romain MASET

Art-thérapeute

Nathalie SAVIGNY 06 73 94 52 30

SAMY - Aide à la personne

Mattew NIORT 06 34 59 16 92

Yohann OLLIVIER 06 71 89 65 78

Massages - Un temps pour soi

06 07 43 79 50

AUTRES ENTREPRISES ET ARTISANS

Bâtiment

Prod, métallurgiques

Bacacier, Métal SA 05 49 42 50 80

Maçonneries

SARL SILLAS & FILS 05 49 42 51 74

Peinture, revêtement de sol

SARL LE BARON 05 49 42 53 53

Terrassements TP

Sébastien BRIDIER 06 11 68 27 31

Electricité

JVélec Jérôme VACHON 07 84 23 16 44

MARIUS ELEC 07 50 36 62 07

SOVEREME

Machines à bois 05 49 57 13 39

LBG HABITAT Création, Rénovation et

Aménagement intérieur et extérieur

07 60 58 22 92

Travaux de maçonnerie générale

et gros œuvre de bâtiment

David DOIDI 06 78 66 95 03

Couverture zinguerie

Nicolas AUDEBERT 06 26 58 43 99

Travaux publics VFTP

Florian VERGNAUD 06 36 40 31 31

Conseil expertises et animations

naturalistes J&B Biodiversity

07 67 20 83 30

ACTIVITÉS DE SERVICES

Garage DESHOULLIERES 05 49 42 02 42

EURL JérémY, entreprise de nettoyage et espaces verts 06 22 86 72 77

Coopérative agricole Terrena Poitou

à Andillé 05 49 42 50 05

Centre Ouest Céréales

à Ablet 05 49 42 44 39

Salon de coiffure mixte

« Atelier Création » 05 49 42 04 24

Fleuriste « le Jardin d'Élise »

05 49 42 86 85

Traductrice allemand-français

E. CURTAT-BROUSSE 05 49 42 70 04

Ecurie de Sainval, poney-club,

élevage, Toucheronde 06 38 37 59 38

Bureau d'études en Electricité

BE INFINITY

Gaël GUERIN 07 71 62 43 41

GRTI

Guillaume RATO 06 40 84 42 28

Architecte intérieur AM esquisse

A. MONGIATTI 06 82 48 97 87

Mandataire assurance Axa

Christelle CHARGELEGUE 07 87 80 45 63

Écrivain public

Ingrid AUBRY-SARRIOT 06 63 96 22 41

H2O at home 06 24 78 37 88

L'atelier d'Yvine (prothésiste ongulaire)

07 88 00 27 70

Le corps conscient

Bruno BLAS 06 21 78 03 01

SL Auto 86 : mécanicien à domicile

07 68 03 72 89

ESPRIT RIDER : réparation et vente de

vélos 06 13 59 05 64

Nous n'avons publié que des infos « visibles ». Nous savons qu'il existe d'autres structures qui ne souhaitent pas apparaître au grand public (parce que s'adressant uniquement à des professionnels par exemple), et nous ne sommes pas à l'abri d'erreurs ou d'oublis. Si vous voulez figurer (ou ne plus figurer !) dans notre prochaine édition ou modifier un détail, corriger une erreur, contactez-nous. Merci.



Rémy Marchadier
Maire de Roches-Prémarie-Andillé



SOMMAIRE

- › **Finances** p. 4 à 5
- › **Notre commune s'épanouit** p. 6 à 9
- › **Infos locales** p. 10 à 13
- › **Vie municipale** p. 14 à 15
- › **Agenda** p. 16

Directeur de la publication :
Rémy Marchadier, Maire
Adjointe déléguée :
Chantal Calendrier
Ont collaboré à ce numéro
Solange Charlot, Séverine Da Silva,
Gloria Martinez
Crédits photos :
Mairie de Roches-Prémarie-Andillé,
stock.adobe.com
Réalisation graphique et impression :
Sipap-Oudin

Et si on parlait des choix budgétaires

En ces temps agités il me semble important de vous rendre compte de l'utilisation des fonds publics dont la commune dispose pour construire son budget prévisionnel 2023.

A la même date l'an passé nous avons anticipé, correctement pour l'électricité, le gaz et les carburants mais insuffisamment pour l'augmentation de l'indice des fonctionnaires au 1er juillet ainsi que pour les produits alimentaires en hausse de 12 % en 2022.

La taxe locale qui nous intéresse tous est le foncier bâti : la loi de finances a relevé les bases de calcul de 7.10 % pour compenser l'inflation mais il faut y ajouter 3.50 % dû à l'enrichissement de la commune avec les nouvelles constructions.

Ces 10.60 % nous impacteront tous, aussi le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

A partir de ces données les élus ont fait des choix budgétaires en section d'investissement.

320 000 € pour améliorer les déplacements doux et la sécurité dans le centre bourg : CD 741 ; chemin des Dames et route d'Andillé.

70 000 € pour les ateliers dont 44 000 € pour un camion benne, du petit matériel et 6 200 € pour une alarme connectée.

56 000€ pour les écoles dont 14 200 € pour les jeux de cour, 8 700 € pour compléter l'informatique et 33 000 € pour remplacer les huisseries « brinquebalantes » de la garderie maternelle.

15 000 € pour les cimetières.

14 000 € pour compléter le mobilier de la bibliothèque.

12 000 € pour terminer l'aménagement du mini parc.

8 000 € pour installer des éclairages LED à la Mairie, aux écoles et aux ateliers.

8 000 € pour réaménager la cour d'école à Andillé.

Les services municipaux y réaliseront aussi un terrain de pétanque : ce budget répond à une demande d'un collectif d'habitants d'Andillé.

A noter que la salle polyvalente et le Clos font l'objet en ce moment d'un diagnostic énergétique. Les résultats nous permettront d'apporter les bonnes solutions pour 2024.

Si la subvention d'Etat à hauteur de 80 000 € est actée ainsi que celle du département 34 700 €, nous sommes toujours en attente d'une subvention de 80 000 € dans le cadre de la dotation du soutien à l'investissement local.

Ce mot du Maire rapporte beaucoup de chiffres qui peuvent paraître ennuyeux mais ce mot reflète la réalité de chaque début d'année où les élus sont confrontés aux demandes de devis, aux recherches d'aides diverses et de subventions : faire, refaire, défaire le budget pour y trouver un équilibre obligatoire jusqu'au vote début avril : passionnant cependant.

Le Maire

Rémy MARCHADIER

Mairie de Roches-Prémarie-Andillé

21 Route de Poitiers - 86340 Roches-Prémarie-Andillé - 05 49 52 50 09
roches-premarie-andille@departement86.fr
www.rochespremarieandille.fr

Ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

BUDGET COMMUNAL POUR 2023

COMMENT SE PRÉSENTE LE BUDGET COMMUNAL ?

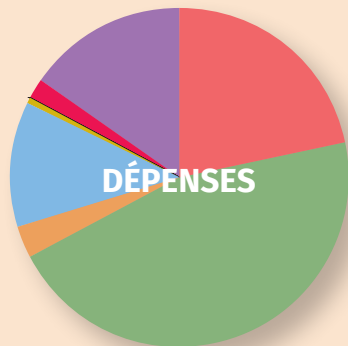
Le budget détaillé est consultable en mairie

FONCTIONNEMENT	Les dépenses sont des charges régulières et nécessaires au fonctionnement de la Collectivité comme la rémunération du personnel, les intérêts d'emprunt, les fournitures et consommations courantes et le petit entretien, les subventions aux associations.	RECETTES	Les recettes proviennent des produits d'exploitation des services (cantines, garderie,...), produits d'occupation et d'utilisation du domaine public (location de salle et logements, ...), les dotations de l'état et des recettes fiscales.
INVESTISSEMENT	Les dépenses correspondent aux acquisitions, aux travaux d'aménagement ou de construction de bâtiments, travaux de voirie et au remboursement en capital des emprunts.	RECETTES	Les recettes comprennent les subventions d'équipement, des dotations (FCTVA, Taxe d'aménagement) et le virement de la section de fonctionnement

Le budget doit être équilibré, c'est-à-dire que les recettes doivent être égales aux dépenses. Le budget total de la commune est de 2 827 324 €, réparti comme suit sur la section de fonctionnement pour 1 842 690 € et sur la section d'investissements pour 984 634 €

Le conseil municipal du 12 avril dernier a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la part communale sur le foncier bâti et non bâti. Toutefois, vous constaterez une augmentation de votre impôt puisque la loi de finances a relevé les bases de calcul de 7,10 % pour compenser l'inflation mais il faut y ajouter 3,50 % dû au développement du bâti de la commune avec les nouvelles constructions.

SECTION DE FONCTIONNEMENT



• **Charges à caractère général, frais de gestion** 401 000,00 €

Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance...

• **Charges de personnel** 840 000,00 €
Rémunérations et charges sociales, ...

• **Atténuation de produits** 56 520,00 €
Il s'agit du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) mis en place pour accompagner la réforme de la fiscalité locale

• **Charges de gestion courante** 219 000,00 €

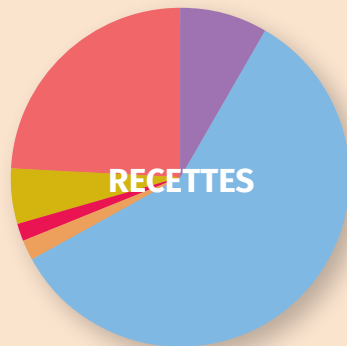
Versement des indemnités aux élus et cotisations, subventions aux associations, contribution au service incendie, CCAS...

• **Charges financières** 11 500,00 €
Intérêts de la dette

• **Dotations provisions** 500,00 €
Opérations annulées

• **Dépenses imprévues** 34 170,00 €

• **Virement section d'investissement** 280 000,00 €
Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement



• **Produits de service, domaine et vente** 154 200,00 €

Concession cimetièrre, garderie, cantine...

• **Impôts et taxes** 1 080 213,00 €

• **Dotations, subventions et participations** 441 777,00 €

Dotations de l'état, du département, attribution de compensation (au titre des exonérations des impôts locaux)

• **Autres produits de gestion courante** 35 500,00 €

Revenus des immeubles, locations de salles, ...

• **Atténuations de charges** 31 000,00 €

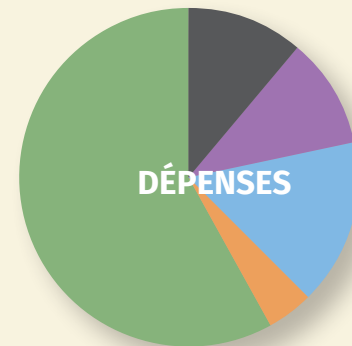
Remboursement sur rémunérations suite aux arrêts maladies

• **Excédent de fonctionnement reporté** 100 000,00 €

Excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement année N-1.



INVESTISSEMENT



• **Emprunts (capital)** 110 056,12 €

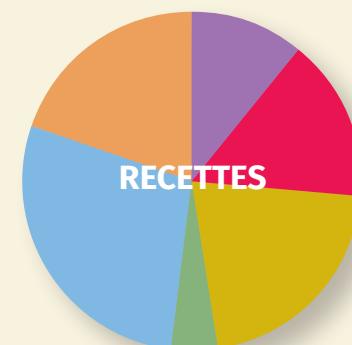
• **Déficit investissement 2022** 103 565,76 €

• **Reste à réaliser sur 2022** 156 649,81 €

• **Dépenses imprévues** 44 283,81 €

• **Opérations investissements** 570 078,98 €

Aménagement bibliothèque (achats divers matériels). Aménagement Andillé (jeux, bancs). Ateliers techniques : (alarmes, achat camion benne, divers matériels). Aménagement city stade, écoles. Passage en LED pour certains bâtiments. Réfection des huisseries à la garderie. Aménagement de la CD741 et route d'Andillé,...



• **Subvention 2022 à recevoir** 108 539,04 €

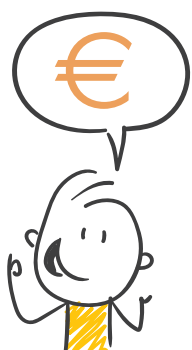
• **Besoin de financement** 151 676,53 €

• **Affectation complémentaire** 208 566,26 €

• **FCTVA (TVA récupérée)** 43 186,65 €

• **Excédent de fonctionnement** 280 000,00 €

• **Subventions 2023** 192 666,00 €


FOCTIONNEMENT
DÉPENSES

- . Charges à caractère général
- . Frais de personnel
- . Frais de gestion.
- . Frais financiers
- . Charges exceptionnelles
- . Atténuation de produits
- . Dépenses imprévues
- . Virement à la section investissement

RECETTES

- . Concession cimetièrre, garderie, cantine
- . Impôts (taxe foncière, etc.)
- . Revenus des immeubles
- . Dotations et subventions
- . Revenus des locations
- . Atténuation de charges
- . Excédent de fonctionnement reporté

INVESTISSEMENT
DÉPENSES

- . Emprunts
- . Dépenses imprévues
- . Travaux d'aménagement du bâti, de la voirie, éclairage public
- . Achats de mobilier et matériel
- . Déficit d'investissement reporté
-

RECETTES

- . Dotations et subventions reçues
- . Emprunts
- . Autres recettes
- . Virement de la section fonctionnement

Taux d'imposition 2023

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la part communale sur le foncier bâti et non bâti. Toutefois, vous constaterez une augmentation de votre impôt puisque la loi de finances a relevé les bases de calcul de 7,10 % pour compenser l'inflation auquel il faut y ajouter 3,50 % dû au développement du bâti de la commune avec les nouvelles constructions.

Taxes	Base d'imposition 2022	Taux d'imposition communal 2021	Base d'imposition 2023	Taux d'imposition communal 2023	Produits attendus 2023
Taxe foncière (bâti)	1 782 878 €	31,54 %	1 973 000 €	31,54 %	662 284 €
Taxe foncière (non bâti)	76 892 €	31,90 %	81 100 €	31,90 %	25 871 €
Taxe habitation (maisons secondaires)	97 662 €	19,59 %	104 596 €	19,59 %	20 490 €

Rappel : La taxe d'habitation concernant les résidences principales a disparu des recettes communales (sauf pour les résidences secondaires et les bâtiments vacants). Pour compenser cela, une dotation correctrice de la part de l'Etat est prévue.

État de la dette : les emprunts en cours

	Montant	Banque	Taux act %	Durée	De	A	Intérêts annuels 2023	Capital annuel 2023
Restaurant scolaire 1	200 000 €	Cr Agr	4.68	20 ans	2008	2028	3260,44 €	12196,52 €
Restaurant scolaire 2	200 000 €	Ca Ep	3.01	15 ans	2010	2025	953,17 €	13333,32 €
Gros travaux	200 000 €	Cr Agr	1.31	10 ans	2015	2025	608,29 €	20741,15 €
Agrandissement écoles	500 000 €	Ca Ep	1.63	20 ans	2016	2036	5577,65 €	23735,20 €
Financement gros travaux	120 000 €	Cr Agr	0.25	24 ans	2021	2024	112,75 €	40049,93 €

Subventions aux associations

Coopératives scolaires		Fight Académie	200,00 €
- Ecole primaire	6 840,00 €	Club des Amis du Clos	500,00 €
- Ecole maternelle	4 460,00 €	SCA 86	450,00 €
- B.C.D.	1 000,00 €	JAD Les Roches	500,00 €
L'Arantelle		Emiloroche	150,00 €
- Subvention ordinaire	27 044,00 €	Fonds solidarité logement	150,00 €
- Subvention exceptionnelle	7 500,00 €	Judo	400,00 €
- Projet éco citoyenneté	19 000,00 €	Les Roches en Flèche	400,00 €
- Atelier pêche	475,00 €	Prévention routière	150,00 €
- Fête du Clos	1 200,00 €	Les Raquettes du Miosson	500,00 €
Associations communales		U.S.R.V. Football	350,00 €
A.P.E.	450,00 €	Epicerie sociale	150,00 €
ACCA	200,00 €	Ecole Notre-Dame	1 000,00 €
Anciens combattants	200,00 €	Voxendièse	150,00 €
Banque alimentaire de la Vienne	150,00 €	Total	67 069,00 €

Rappelons que le versement d'une subvention n'est pas automatique, et que les associations doivent déposer auparavant à la mairie une demande accompagnée d'un dossier.

NOTRE COMMUNE S'ÉPANOUIT

La population de Roches-Prémarie-Andillé atteint au dernier recensement de 2022 le nombre de 2.105 habitants. C'est une progression constante depuis plusieurs décennies, et qui réclame donc une adaptation dans bien des domaines : l'habitat, l'occupation des sols, mais aussi la circulation, les services à la population, entre autres. Nous allons voir quelques aspects de ce développement.

UN PETIT REGARD EN ARRIÈRE



En 1978, le maire, M. Gérard de Ruffray, écrivait dans le bulletin municipal de septembre : « il nous est apparu indispensable de contenir l'évolution démographique dans des limites raisonnables, et surtout compatibles avec les équipements dont nous disposons (...). À cet égard, les prévisions initiales portant sur une population de 1800 personnes d'ici 1985 (soit environ 400 de plus qu'actuellement) ont été maintenues. »

En 1975, on décomptait 1020 habitants. Et le conseil municipal de l'époque se souciait de limiter une extension du bourg qui pourrait nuire au rapprochement des habitants, soulignant « l'absence totale de centre attractif qui fait cruellement défaut ».

LA VILLE À LA CAMPAGNE

La poussée démographique, le développement économique, et de nouvelles municipalités en ont décidé autrement.

Et la municipalité développe depuis 1996 (la ZAC des Boulites) un aménagement de nouveaux lotissements. Le nombre de foyers s'est donc progressivement épanoui.

Notre commune se situe juste au bord du pôle urbain bouillonnant du Grand Poitiers, et l'essor démographique des dernières décennies ont fait de nos petites communes rurales périphériques un objectif d'habitat un peu rêvé, contemporain mais rural : le béton et les petits oiseaux.

Il y faut cependant une volonté municipale pour lui permettre d'exister.



UN IMMOBILIER EN DÉVELOPPEMENT

L'habitat aux Roches-Prémarie-Andillé s'est particulièrement développé sous le précédent mandat municipal, et la campagne de lotissements et de constructions se poursuit sous le mandat actuel. Le bourg central s'est agrandi, et de nouveaux lotissements ont également été construits à Raboué, à Andillé...

Comment naît un « lotissement » dans une commune ?

D'abord on ne construit pas n'importe où : la commune doit avoir un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI, autrefois PLU), et qui désigne des zones constructibles. Soit la commune est propriétaire de cette zone, elle a donc une réserve foncière, soit ce sont des particuliers qui sont propriétaires des terrains, qui seront achetés par le promoteur/lotisseur.

La commune si elle est propriétaire peut assumer tous les travaux d'aménagement et de construction elle-même. Elle peut aussi vendre les terrains à un promoteur.

Et dans ce cas c'est le promoteur qui sera responsable de l'ensemble : tracé des voies, plantation d'arbres, viabilisation (c'est-à-dire amener tous les réseaux nécessaires à la vie quotidienne, eau, gaz, électricité, télécommunications, évacuation), en se conformant aux réglementations.

Le promoteur soumet son schéma d'aménagement à l'approbation de la commune.

Et c'est la commune qui donne leurs noms aux rues et ruelles.



Plan du lotissement des Boulites (2006)



Plan du lotissement du Clos des Dames (2019)



Une commune qui souhaite développer sa population et ses services doit donc avoir aussi une politique foncière, afin d'étendre harmonieusement les zones de vie de ses habitants.

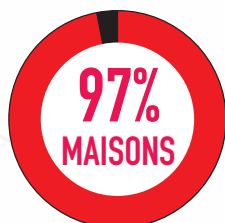
DES CHIFFRES QUI PARLENT

Voyons ce que disent les statistiques (merci au site www.villesavivre.fr)

« Les habitants de Roches-Prémarie-Andillé vivent en grande majorité dans une maison et sont très souvent propriétaires de leur logement. Le parc immobilier est semi-récent, 74% des logements ont été construits après 1970. »

97% de l'habitat communal est constitué de maisons, 3% d'appartements.

Type d'habitat



3% appartements



NOTRE COMMUNE S'ÉPANOUIT

Et les habitants sont majoritairement propriétaires de leur habitat :

Habitants



18,9% locataires

Une population qui vit sur la commune : 1% seulement de l'habitat est constitué de résidences secondaires.

Une commune « jeune » - mais qui se réjouit de la présence des anciens

La répartition des âges des habitants nous offre un paysage plutôt dynamique :

53,6 % des habitants ont moins de 60 ans (plus de 1000 habitants), et presque 20% de la population est composée de jeunes de moins de quinze ans (400 jeunes environ). Et un peu plus de 7% (soit 140 personnes environ) a plus de 75 ans.

Répartition par âge



LES CONSÉQUENCES DE CETTE ÉVOLUTION DE LA POPULATION

DES SERVICES NÉCESSAIRES

Lorsqu'une population se développe, le devoir d'une commune est de lui assurer au mieux ce dont elle a besoin. Et réciproquement, c'est parce que ces services existent que de nouveaux habitants viennent élire domicile dans la commune.



Les crèches

Le Chat perché fait face joyeusement à l'accueil des bambins dont les parents travaillent ou ont besoin de leur temps, c'est-à-dire une grande partie des jeunes parents de notre commune. (idem, cf Parlons-en de janvier 2023)

L'école
Le nombre d'enfants, croissant dans notre commune, assure le maintien de cinq classes en élémentaire, et trois classes en maternelle. Notre restaurant scolaire tourne à plein régime. Le personnel communal qui intervient auprès des enseignants, avant et après la classe, est en nombre conséquent (voir le Parlons-en de janvier 2023)



Un havre pour tous : L'Arantelle

Ce centre d'animation socio-culturel, co-financé par notre commune et celle de La Villedieu, est un havre pour tous les âges en quête de loisirs, de services utiles, de coups de main divers et variés, et d'humanité.



Des professionnels de santé

Médecins, infirmières, ostéopathes, kinésithérapeute, dentiste, orthophoniste, sophrologue, psychologue, pharmacien.ne – la commune a le souci de maintenir la présence de tous ces professionnels sur notre territoire.



Des commerces

La commune reste vigilante pour que les habitants puissent trouver sur place les commerces de proximité qui assurent les besoins du quotidien : supérette, boulangerie, boucherie, fleuriste, fermes-boutiques, vergers et légumes, pharmacie, et même commerces ambulants certains jours de la semaine (le camion pizza !). Nous avons encore un bureau de poste.

Une bibliothèque

Toute nouvelle construction, elle est en plein essor, et vous êtes de plus en plus nombreux à fréquenter cet établissement.

Un complexe sportif communautaire

On y pratique de nombreux sports, du tennis, du judo et autres sports de combat, du tir à l'arc, de la danse, de la boxe...

Un personnel communal pour veiller sur tout :

La commune emploie 21 agents permanents, 2 apprentis et des agents contractuels selon les besoins.

Une voirie en évolution

Il faut créer des rues, des chemins, des déplacements doux et des aménagements pour que piétons, cyclistes, automobilistes trouvent tous leur bonheur.



DES CONSÉQUENCES BUDGÉTAIRES

Oui, la présence de nouveaux habitants entraîne pour la commune la nécessité de programmer de nouvelles dépenses. Mais l'augmentation du patrimoine des habitants a également pour conséquence d'« enrichir » la commune : l'impôt foncier est une ressource de notre budget. Également, les dotations de compensation que verse l'État suivent la courbe de cet accroissement. Et les impôts que paient les citoyens aussi... Nous rappelons que le conseil municipal a fait le choix pour 2023 de maintenir le taux du foncier bâti de 2021. Mais les bases nationales de calcul de l'impôt augmentent de 10,60 % (7,1 % pour l'inflation, et 3,5 % pour les constructions nouvelles) du fait du développement de la commune.

C'est la loi d'un développement dynamique : on peut se réjouir des conséquences positives, et il faut bien accepter le partage des incidences sur nos budgets. La règle du bien-vivre ensemble reste la priorité, pour vos élus.



Nouveaux services sur la commune



Esprit Rider et son responsable, David Girault, vous invitent à en profiter :

- achat/vente de vélos en seconde main, pièces détachées neuves et de seconde main, textiles vélo de seconde main et réparation de vélos.
- avec un camion pour faire les marchés/foires et surtout de la réparation

à domicile et sur le lieu de travail du client au besoin, il se déplace n'importe où ! Et il vend aussi skate et surf.

David Girault - Magasin Esprit Rider

espritriders86@gmail.com

14 rue du Pont - 86340 Roches-Prémarie-Andillé

06 13 59 05 64

SL Auto 86

Mécanicien ayant plus de 15 ans d'expérience, vous propose toute prestation de mécanique, vidange, distribution, embrayage, diagnostic, rénovation de phares,

...

Prestation à votre domicile et sur toute la Vienne, devis gratuit.

N'hésitez pas à le contacter par SMS au 07 68 03 72 89, en lui indiquant, si possible, la panne et votre numéro de plaque d'immatriculation.



CHÂTEAU D'EAU

Après pratiquement deux ans de travaux et de désordres téléphoniques, le Château d'eau a revêtu son bel habit.

Les travaux aussi bien intérieurs qu'extérieurs ont été réalisés par Eaux de Vienne pour un chiffrage au départ d'environ 400 000 € pour un montant final de 800 000 € environ, compte tenu de la vétusté des réseaux.

La fresque a été réalisée par la société Thomas Gildas, pour un montant de 10 000 €. Fresque payée par la commune pour que notre château d'eau puisse retrouver une belle allure.

AIDES FINANCIÈRES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Ci-dessous, la liste des aides financières dont les Français peuvent bénéficier en 2023 pour la rénovation énergétique de leur logement (liste mise à jour en janvier 2023) :

- **L'Éco prêt à taux zéro** : ce prêt permet de financer la rénovation énergétique des logements sans avoir à faire d'avance de trésorerie. De plus, le taux d'intérêt du crédit est nul et le montant de celui-ci peut aller jusqu'à 50 000 euros. Pour consulter les conditions d'éligibilité de l'éco prêt à taux zéro, rendez-vous sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>

- **Le Coup de pouce économies d'énergies** : il permet à tous les foyers propriétaires de bénéficier de primes pour financer certains travaux de rénovation énergétique (chauffage, isolation, rénovation globale, etc). Les démarches pour obtenir cette aide sont à réaliser sur le site spécialisé : <https://www.coupdepouceeconomiedenergie.fr/>

- **Le chèque énergie** : c'est une aide nominative qui permet d'aider au paiement des factures d'énergie du logement et de faire face à la montée exceptionnelle des prix de l'énergie, notamment l'électricité et le gaz. Son montant est de 100 €.

- **MaPrimeRénov'** : elle remplace le crédit d'impôt transition énergétique et les aides de l'Anah «Habiter mieux agilité». Cette aide est ouverte à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus. Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans ou depuis au moins deux ans lors du remplacement d'une chaudière au fioul. Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus et du gain écologique des travaux. Vous pouvez déposer votre demande directement sur le site : <https://www.maprimerenov.gouv.fr/>

- **MaPrimeRénov' Sérénité** : cette aide financière et de conseil permet aux foyers ayant de faibles revenus d'être assistés

dans leur projet de rénovation énergétique. Pour accéder à cette aide, il suffit de faire une demande en ligne. Pour cela, vous devez d'abord vous créer un compte personnel sur le site dédié aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) : https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos_po

- **Le crédit sans justificatif** : les particuliers peuvent demander un crédit sans justificatif pour compléter les aides financières proposées par le gouvernement auprès des établissements financiers compétents. Cela leur permet de financer facilement des travaux de rénovation énergétique dans leur logement.

- **La TVA à 5,5%** : pour des travaux de rénovation énergétique, certains particuliers peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit de 5,5%. Retrouvez le formulaire d'attestation sur le site du service public.

- **L'aide des entreprises de fourniture d'énergie** : les entreprises de fourniture d'énergie (EDF, Total, etc) proposent des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergies (diagnostics, conseils, prime, prêt à taux bas, etc).

- **La réduction d'impôt « Denormandie »** : elle permet aux particuliers qui achètent un logement à rénover d'avoir une réduction d'impôt sur le revenu. Vous pouvez en savoir plus sur le site du service public.

- **L'exonération de la taxe foncière** : certaines communes et départements peuvent accorder une exonération de la taxe foncière à des foyers.

En complément de cette liste d'aides financières, vous pouvez vous rendre sur le site du gouvernement pour avoir plus de précisions.

Les Vœux du Maire

Devant un public de 200 personnes le Maire, Rémy Marchadier a présenté ses vœux 2023 en présence de nombreuses personnalités : Sacha Houlié, député, Benoît Tirant, conseiller régional, Rose-Marie Bertaud et Gilbert Beaujaneau venus pour représenter aussi le département, et de nombreux maires du canton.

Après le rappel des principales réalisations de ces 3 dernières années : maison des associations et bibliothèque, éclairage public de la traversée du bourg, réfection des toitures de la mairie, de l'école maternelle et du Clos des Roches ; de nouveaux locaux mis à disposition des associations après totale rénovation au vieux stade ; un nouvel éclairage du boulo-drome ; des équipements numériques pour les deux écoles, le maire présentait ensuite les principaux projets pour 2023 : de nouveaux aménagements sur le RD741 (traverse du bourg à 10 000 véhicules/jour), la création du chemin des Dames allant de la bibliothèque au dernier lotissement, des travaux route d'Andillé pour un meilleur partage entre véhicules, cyclistes et piétons.

Enfin une étude diagnostic sera réalisée au Clos des Roches pour améliorer la sobriété énergétique de ce bâtiment.

La construction d'une structure complète pour l'accueil de loisirs communautaire est également prévue.



Le Maire a tenu à évoquer son « ras-le-bol » quant aux incivilités récurrentes : gouttières et stores enfoncés, feux de poubelles au restaurant scolaire, camion de détritiques en tous genres dans le bois de la Clie, réseaux sociaux non contrôlés...

Après avoir remercié les différents acteurs locaux – les bénévoles, les artisans et commerçants, les enseignants et le personnel communal, les professionnels de santé, Rémy Marchadier présentait ses vœux ainsi :

- peut-on voir le verre à moitié plein et non à moitié vide : OUI
- peut-on être plus optimiste : OUI
- peut-on être plus tolérant : OUI
- peut-on être plus agréable et plus solidaire les uns avec les autres : OUI

Pour conclure, le Maire a formulé des vœux pour l'ensemble des habitants pour une meilleure santé possible et a souhaité à chacun de ne jamais renoncer à l'AVENTURE, à la VIE, à l'AMOUR.

Déchèteries

Tous les habitants des Vallées du Clain, munis de leurs badges, ont accès aux 7 déchèteries du territoire (Iteuil, Marnay, Nieuil-l'Espoir, Nouaillé-Maupertuis, Roches-Prémarie-Andillé, Vernon et Vivonne).

CHANGEMENT D'HORAIRES POUR TOUTES LES DÉCHÈTTERIES À COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2023

- Du 1^{er} juin au 31 août de chaque année ouverture de 8h à 14h
- Du 1^{er} septembre au 31 mai de chaque année de 9h à 12h et 13h30 à 17h

Pourquoi ce changement ?

Depuis plusieurs années les Vallées du Clain s'engagent en faveur de la qualité du service rendu au public.

En raison des évolutions climatiques et pour maintenir l'efficacité du service public, une révision des horaires a été requise. Elle favorisera une mise en sécurité des usagers ainsi que des agents sur l'ensemble des déchèteries communautaires.

Pour les consignes de tri et les demandes de badge, vous pouvez vous rendre sur le site internet des vallées du Clain : <https://www.valléesduclain.fr/environnement/#les-decheteries>

Rappel

NUISANCES TRAVAUX DE BRICOLAGES ET DE TONTES

Suivant arrêté préfectoral n° 07/DDASS/SE/008 en date du 19 juin 2007, l'article 8 stipule :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h ;
- les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Des dispositions plus restrictives peuvent être prescrites par arrêté municipal, en fonction de situations spécifiques locales.



La Mission Locale, un service pour les jeunes

La Mission Locale s'adresse à tous les JEUNES de 16 à 25 ans. Vous avez des questions sur votre orientation, une formation, un emploi, un logement, la mobilité, la santé ? La Mission Locale est faite pour vous.

Vous y trouverez à votre service des conseillers qui vous aideront dans toutes vos démarches.

Le contrat d'Engagement Jeune, c'est pour les Jeunes qui cherchent un emploi.

Pendant un an, on vous propose des immersions en entreprises, on vous aide à faire une démarche administrative, ou à trouver une voie professionnelle, et bien d'autres choses. L'Etat met en place une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 520€ selon les situations et sous condition.

Accueil du public adulte de plus de 26 ans

Sur les antennes des Vallées du Clain, la Mission Locale accueille et informe aussi gratuitement le public adulte, pour des aides à la recherche d'offres d'emploi, de création de CV ou de lettre de motivation, ou pour l'orientation et la formation.

Pour les Vallées du Clain, coordonnées :

ITEUIL : 4 place de la Mairie 86240 Iteuil – 05 49 30 49 10

LA VILLEDIEU DU CLAIN : Maison des Services Publics

2 chemin des Pradilles 86340 La Villedieu-du-Clain

– 05 49 53 26 48

VIVONNE : 99 Grande Rue 86370 Vivonne – 05 49 43 52 41

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels est interdit toute l'année et sur l'ensemble du département de la Vienne.

Ces déchets verts sont donc à déposer en déchèterie.

L'arrêté préfectoral n° 2017-SIDPC-014 du 24 mai 2017 réglemente l'emploi du feu et le brûlage des déchets verts dans le département de la Vienne. Ces dispositions ont été prises pour renforcer la prévention des incendies et préserver la qualité de l'air.

VOXENDIÈSE

L'association Voxendièse prépare un concert de chant choral sur le thème «les chants engagés». Il aura lieu en octobre dans l'église d'Andillé en fin d'après-midi à 17 h. Auparavant, un grand concert de chant choral aura lieu le samedi 13 Mai 2023 à 20h30 dans l'église de la Ville-dieu-du-Clain. Le «chœur Chantejeau» de Saint-Benoît participera avec Voxendièse à cette rencontre qui se terminera par des chants en commun.

Le 24 Juin 2023, nous serons présents pour fêter les 30 ans de « l'Ensemble vocal de la Dive » de Payré et chanterons à leurs côtés à 17 h dans l'église de Payré-Valence-en-Poitou.

Les répétitions de notre chorale se déroulent tous les mardis soir, en période scolaire, dans la salle d'Andillé de 20 h 30 à 22 h. Toute personne intéressée par cette activité peut venir le mardi soir à 20 h 30 à la salle d'Andillé pour nous rencontrer et participer aux répétitions si elle le souhaite.

Notre chef de chœur est Christophe BLUGEON, directeur artistique des soirées lyriques de Sanxay.

Le Président de l'association Voxendièse :
Jean-Jacques MENTAVERRI - tél. 06 29 74 22 27

Bourse aux vêtements Printemps/Été à La Ville-dieu-du-Clain

Du jeudi 6 avril 8 h au samedi 8 avril à 19h15, la salle polyvalente fut le lieu de rendez-vous des inconditionnelles (els) des vêtements de seconde main.

Organisée par le centre intercommunal d'animation de L'Arantelle avec l'aide précieuse de la municipalité pour le prêt de la salle, l'installation et la désinstallation des tables et des portants, cette bourse a pu avoir lieu grâce à la participation active d'une vingtaine de bénévoles encadré(e)s par Sylvie, salariée référente du secteur social.

L'affluence fut moindre que l'an passé mais le moral (et le physique) des troupes n'a pas fléchi et nous avons pu ainsi prendre plus de temps pour échanger avec les déposant(e)s et les acheteurs(euses) dont beaucoup de dames enceintes et de jeunes mamans. Celles-ci souhaitent voir en vente plus de taille 0-6 mois dont nous avons depuis quelques années en effet limité le nombre par liste pour cause de non-vente. Il est à noter aussi une diminution du public «ado», qui doit fréquenter activement les sites de vente par internet...

Les modes de consommation évoluent mais la satisfaction générale est toujours là et nous en sommes fières(iers).

Ah, j'oubliais une autre info importante : de nouvelles bénévoles ont intégré l'équipe et ont apporté de nouvelles recettes de gâteaux... pour plus de détails, venez nous rejoindre...



JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

Cette année la « Journée des Associations » aura lieu le 3 septembre à la Ville-dieu du Clain. Pour des questions d'organisation elle commencera à 9 h pour se terminer à 14 h. Les organisateurs comptent sur votre compréhension et votre fidèle participation. Un apéro consolateur sera servi vers midi.

« LES AMIS DU CLOS »

Vingt-cinq à trente joueurs de belote, tarot, scrabble et triominos, se retrouvent tous les jeudis à 14h salle des associations sous la présidence de Marinette Charles, pour s'adonner à leurs plaisirs favoris. L'après-midi se termine par un goûter.

Tous les trois mois un repas anniversaire est organisé pour les participants du jeudi.

Des concours de belote sont organisés régulièrement. D'autres animations sont prévues (voir agenda en page 16). N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Renseignements : Marinette tél : 07 60 18 70 12



Fête du clos : 7 juillet 2023

Encore une fois L'Arantelle et la municipalité de Roches-Prémarie-Andillé vous invitent à venir profiter d'une soirée festive et familiale dans la prairie du Clos.

Au menu cette année : pique-nique à partir de 19h, concert des Minimil's (groupe de l'EMIL), suivi d'un groupe amateur de L'Arantelle, Doppelgänger.

Puis nous accueillerons le groupe Phractal, aux teintes jazz/rock, et pour finir à 23h, le traditionnel feu d'artifice offert par la municipalité.

Tout au long de la soirée buvette et petite restauration.

QIGONG & PILATES

Prendre soin de soi par des pratiques physiques douces

L'APQAM fait évoluer son offre pour répondre à la demande de plus en plus forte du public pour des activités physiques douces favorables à la santé.

En plus des 10 créneaux hebdomadaires de Qigong, nous proposons désormais une deuxième activité aux Roches-Prémarie. Depuis le mois de mars dernier, 2 cours hebdomadaires de Pilates sont animés le mardi matin et le mercredi soir. Et le nombre de créneaux devrait passer à 3 ou 4 dès septembre 2023.

La méthode Pilates est une forme de gym douce posturale, faite pour renforcer les muscles profonds et stabilisateurs. Elle permet d'optimiser l'alignement corporel, d'augmenter sa tonicité et d'améliorer sa respiration.

Pour être plus en adéquation avec les activités que nous proposons, notre association a changé de nom en avril dernier. Nous abandonnons la référence aux arts martiaux et nous appelons maintenant : Association Poitevine Qigong & Arts du Mouvement (APQAM).

Contacts :

Co-présidente : Nathalie Savigny – Tél. : 06 73 94 52 30

Enseignant diplômé d'Etat : Bruno Blas – Tél. : 06 21 78 03 01

Site web : assoqigong86.fr

LES RAQUETTES DU MIOSSON

Depuis septembre dernier les Raquettes du Miosson sont issues de la fusion entre Entente Tennis Smarovil et TC Nieuil l'Espoir.

Les championnats par équipes d'hiver viennent de se terminer avec des équipes qui ont su tirer leur épingle du jeu. Les filles se sont particulièrement distinguées en remportant la phase locale des Raquettes FFT et sont qualifiées pour la phase départementale qui se tiendra le 1^{er} avril au Comité Départemental de la Vienne de tennis.

Nos filles ado, après un très beau parcours, ont perdu en finale de Raquettes FFT Ado.

Notre loto annuel a rencontré un réel succès et nous en profitons pour remercier tous les participants, les bénévoles et nos partenaires sans qui rien n'aurait pu être possible.

Les championnats de printemps se sont joués sur les courts extérieurs de la Villedieu du Clain, de Smarves et Nieuil l'Espoir ainsi que dans les courts intérieurs des Roches-Prémarie en cas de pluie.



ROCHES EN FLÈCHE

Une manifestation réussie, notre Indoor 3D du dimanche 26 mars.

75 archers sont venus des clubs de la Vienne et des départements limitrophes pour s'adonner à leur plaisir « le tir à l'arc ». C'est la deuxième année que nous faisons ce genre de manifestation amicale et que nous renouvelerons en 2024 à la même période.

Pour cette fois-ci ce n'était pas sur des blasons papier mais sur des cibles 3D (voir photos).

Ces cibles animalières ont été très appréciées de tous, de par leur diversité et surtout suite à leur récupération à la fin du championnat d'Europe à Confolens en juin 2022 auquel nous avons participé en tant que bénévoles.

Que du bonheur de voir des jeunes archers et archères émerveillés par ce pas de tir assez nouveau pour eux et aussi par des adultes venus pour une première fois.

Compétition amicale sur la journée avec 20 cibles le matin à tirer en two shoot (2 flèches) et les mêmes cibles l'après-midi, le tout avec quelques difficultés particulières comme tirer d'un échaffaudage etc.

Excellente ambiance, convivialité au rendez-vous, amusement et entente cordiale bref que du bonheur. Une belle famille que celle des archers.

À midi ils se sont restaurés avec de la cuisine faite maison. Remise des récompenses et pot de l'amitié pour clôturer cette belle journée.

Merci à la municipalité de Roches-Prémarie et à la communauté de communes Les Vallées du Clain pour leurs aides précieuses.

Venez jouer, chanter, danser ! Et partager des bons moments !

L'EMIL école de musique intercommunale vous propose des cours individuels de guitare, piano, basse, violon, violoncelle, trompette, trombone... et des cours collectifs dès 3 ans avec l'éveil musical et instrumental, la Fabrik et les groupes ado, adultes de musiques actuelles, traditionnelles, chorale. Il y en a pour tous les goûts et tous les âges, ouvert à tous niveaux, seul mot d'ordre jouer et apprendre en s'amusant ! L'Emil en partenariat avec la commune des Roches-Prémarie-Andillé a développé une classe orchestre à l'école élémentaire, offrant aux élèves la possibilité de découvrir un instrument, de travailler en groupe et se produire à diverses occasions.

L'EMIL organise tout au long de l'année des manifestations sur le canton, permettant aux musiciens de présenter leur travail et partager les joies de la musique.

Venez nous découvrir et nous rejoindre au sein de l'association, gérée par des bénévoles, pour que vive la musique au plus près de chez vous.

Renseignements : ecolemil86@gmail.com

Emil86.com - 05 49 61 30 88 / 07 49 33 23 20



BOURSE AUX LIVRES – BD – CD VINYLES - FÉVRIER 2023

La bourse aux livres a été cette année 2023 : facile, fluide, « cool », « zen » ; les explications peut-être à cela : trois raisons : Les travaux de la traversée de la Villedieu du Clain ont fait qu'il y a eu moins de flux des vendeurs et du même fait des acheteurs.

Cette bourse aux livres est peut-être moins « parlante ou motivante » que la bourse aux jouets et aux vêtements (lecture sur tablette – bibliothèque dans les communes qui prêtent gratuitement sur inscription les livres).

Des nouvelles bénévoles ont été intégrées au sein du groupe et permet de redynamiser l'ensemble des bénévoles et permet une ambiance chaleureuse et « bon enfant » sous l'égide de l'accompagnatrice salariée de l'Arantelle (qui est co-financée, entre autres, par nos communes) : Sylvie ; et les responsables bénévoles : Jocelyne Rogeon, Brigitte Bruneteau et Josiane Duchateau.

Alors, si vous avez envie de participer, de donner du temps, un coup de main, vous êtes les bienvenu(e)s ; on vous attend.

FIGHT ACADEMIE

Superbe Stage National de Penchak-Silat à la Fight Académie !



COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2022

Convention mécénat avec Sorégies – Avenant n°5

Avenant à la convention de mécénat avec SOREGIES pour la pose et la dépose des guirlandes lumineuses de fin d'année.

Budget : Décision modificative n°1

Transfert de crédits en investissement pour un montant de 1 050.48 € du compte dépenses imprévues vers le compte 21.311 Hôtel de Ville

Budget : Décision modificative n°2

Transfert de crédits en fonctionnement pour un montant de 320 € du compte dépenses imprévues vers le compte Subvention Fonctionnement aux associations & autres...

Budget : Décision modificative n°3

Transfert de crédits en investissement pour un montant de 3 800 € du compte dépenses imprévues vers le compte Bâti-ments scolaires

Renouvellement adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne

Renouvellement de l'adhésion pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Budget : Versements de crédits

Transfert de crédits en investissement concernant :

- Tracteur : 1 032 € du compte dépenses imprévues vers le compte Matériel de transport
- Affuteuse : 630 € du compte dépenses imprévues vers le compte Autres install., matériel...
- Capital emprunts décembre 2022 : 2000 € du compte dépenses imprévues vers le compte Emprunts...

Transfert de crédits en fonctionnement concernant :

- Salaires et charges : 14 500€ du compte dépenses imprévues vers le compte autre personnel extérieur
- Intérêts emprunts décembre 2022 : 1 000€ du compte dépenses imprévues vers le compte Intérêts réglés à l'échéance

Amortissement fond de concours à la Communauté de Communes des Vallées du Clain dans le cadre du programme voirie 2021

La Commune a versé à la Communauté de Communes des Vallées du Clain une subvention de 10 701.30€ dans le cadre du programme voirie 2021. Cette subvention doit être amortie l'année suivant le versement.

La durée d'amortissement du fond de concours est fixée à 5 ans, soit 2 140.26€

Mise en place du nouveau régime indemnitaire

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) va remplacer la plupart des régimes indemnitaires.

Le régime indemnitaire existant comporte :

- La Prime de Fonctions et de Résultats (P.F.R.) attribuée pour le grade d'attaché territorial avec la part tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées versée mensuellement et la part tenant compte des résultats versée une fois par an en décembre

- L'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) attribuée à l'ensemble des agents pouvant en bénéficier et versée une fois par an en décembre

- L'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures IEMP attribuée à l'ensemble des agents pouvant en bénéficier versée mensuellement.

Le nouveau régime indemnitaire se composera de deux éléments, le second étant optionnel :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise liée aux Fonctions Exercées par l'agent et à son expérience professionnelle (I.F.S.E.),
- Le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, en lien avec l'entretien professionnel.

Mise en place de l'I.F.S.E.

Cette indemnité tient compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels suivants :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception : niveau d'encadrement dans la hiérarchie, responsabilité de projet, influence du poste sur les résultats, conseil aux élus
- De la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions : niveau et spécificité de connaissances, niveau de qualification requis, autonomie, initiative, diversité des domaines de compétence
- Des sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel : contraintes horaires et météorologiques, relations internes et externes, efforts physiques, risques professionnels, confidentialité

Elle est attribuée aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, et contractuels mis à disposition par le Centre de Gestion comptant un an d'ancienneté.

Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A)

Le Complément Indemnitaire Annuel est lié à l'engagement professionnel et au sens du service public de l'agent. Le versement de ce complément est facultatif.

Ce complément indemnitaire annuel est attribué aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Les règles de cumul I.F.S.E. et le C.I.A

L'I.F.S.E. et le C.I.A sont exclusifs de tout autre régime indemnitaire de même nature. Les dispositions prendront effet au 1^{er} janvier 2023.

SÉANCE DU 11 JANVIER 2023

Fond de concours à la Communauté de Communes des Vallées du Clain dans le cadre du programme voirie 2022

Suite à un dépassement de l'enveloppe voirie 2022, approbation du versement d'un fond de concours complémentaire pour un montant de 26 684,30€.

Subvention à l'association « Les amis du Clos »

Versement d'une subvention exceptionnelle pour un montant de 320€ à l'association.

Subvention de fonctionnement à l'Arantelle

Versement d'un premier acompte de 10 000€ à l'association.

SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2023

Aménagement de liaisons douces

Approbation du projet d'aménagement des continuités piétonnes et cyclables sur les secteurs :

- Route de Poitiers RD 741
- Chemin des Dames entre le lotissement du Clos des Dames et le groupe scolaire / bibliothèque
- Route d'Andillé entre 3 lotissements et le centre bourg

Plan de financement suivant :

Financiers	Taux	Montant
Etat DSIL	30 %	78 350.68 €
Etat DETR	30 %	78 350.68 €
Sorégies	0,5 %	1 266.91 €
Fonds propres de la Commune	39,5 %	103 200.67 €
	100 %	261 168.95 €

SÉANCE DU 15 MARS 2023

Vote du compte administratif 2022

Vote du compte administratif 2022 à l'unanimité moins une abstention.

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu :	853 119,60 €
	Réalisé :	616 303,91 €
	Reste à réaliser	156 649,81 €

Recettes	Prévu :	853 119,60 €
	Réalisé :	512 738,15 €
	Reste à réaliser	108 539,04 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu :	1 811 357,00 €
	Réalisé :	1 433 330,70 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Recettes	Prévu :	1 811 357,00 €
	Réalisé :	1 893 573,29 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 103 565,76 €
Fonctionnement :	460 242,59 €
Résultat global :	356 676,83 €

Examen et vote du compte de gestion 2022

Vote du Compte de Gestion 2022 établi par le Comptable Trésorerie de Poitiers à la clôture de l'exercice à l'unanimité moins une abstention.

Affectation des résultats 2022

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2022 : excédent	460 242,59 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	208 566,26 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	100 000,00 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	103 565,76 €

Don association des donneurs de sang

Encaissement d'un don de l'association pour un montant de 598.39 €

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Avis favorable pour l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} de l'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps partiel 90% à compter du 1^{er} octobre 2023.

Création de 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Avis favorable pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} de classe de 2 adjoints techniques à temps non complet à compter du 1^{er} octobre 2023.

Création d'un poste d'agent de maîtrise principal

Avis favorable pour l'avancement au grade d'agent de maîtrise principal d'un agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} avril 2023.

Création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe

Avis favorable pour l'avancement au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe d'un ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 1^{er} avril 2023.

État civil - du 1^{er} décembre 2022 au 31 mai 2023 (conformément à la loi, seules figurent les publications autorisées)

Naissances :

PARISOT Malone, Ayden	29/12/2022
PARISOT Nino, Justin	29/12/2022
BISSONNIER GUEZO Emma, Cécile, Sylvie	01/01/2023
SAÏD Imrane, Saïdou	21/01/2023
BERGEAT Aéla, Flore, Céleste	22/03/2023
PATIENT Justine, Anna-Belle	23/03/2023
VOGEL Nino, Jasmin, Jack	07/05/2023

Décès :

DUDOGNON née LOGNON Claude	14/03/2023
DESBOUCHAGES épouse MAINTROT Jacqueline, Paulette	29/04/2023
GUILLARD Laurent, Emile, Fernand	11/05/2023

AGENDA

JUIN

7 Kermesse des écoles

JUILLET

7 Corrida du SCA 86
Fête du Clos avec feu d'artifice

AOÛT

30 Danse : réinscription pour
adhérents l'après-midi

SEPTEMBRE

3 Les amis du Clos : concours de
belote interclub

3 Journée des associations à
La-Villedieu-du-Clain de 9 h à 14 h

3 Danse : inscription pour les
nouveaux adhérents à la journée
des associations

OCTOBRE

1^{er} - 6 Les amis du Clos : voyage festival
sur les lacs d'Italie

21 Voxendièse : concert église
d'Andillé à partir de 17 h

NOVEMBRE

8 Les amis du Clos : Repas
d'automne

27 Les amis du Clos : INTERCLUB
Noël avant Noël
à Dénézé-sous-Doué